



DUERP
Expert

CHECKLIST CONFORMITÉ **ASSOCIATIONS**

LES 12 POINTS ESSENTIELS
POUR PROTÉGER
VOTRE STRUCTURE

RESSOURCE GRATUITE 2026

www.duerp.expert/associations
associations@duerp.expert



COMMENT UTILISER CETTE CHECKLIST ?

Cette checklist vous permet d'**évaluer rapidement** si votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est **conforme** aux principales obligations réglementaire et dans le **contexte spécifique des associations** (salarié·es, bénévoles, événements, accueil du public...).

Mode d'emploi :

1. Lisez chaque question attentivement
2. Cochez OUI / NON / JE NE SAIS PAS en toute honnêteté
3. Ne cherchez pas à "bien répondre" : l'objectif est d'identifier votre situation réelle
4. Vérifiez votre score en fin de document.

Cette checklist a été conçue pour être :



Accessible,
sans connaissances
juridiques



Rapide à
compléter
(3 minutes)



Basée sur
des situations
concrètes d'associations

**Cette checklist vous permet de faire un point
sur votre démarche prévention
avant toute mise à jour ou accompagnement.**



CHECKLIST CONFORMITÉ

1 Votre DUERP peut-il être présenté immédiatement en cas de contrôle ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Le document doit être accessible sans délai à votre équipe ou à l'inspection du travail.

2 Le document décrit-il précisément vos missions réelles (événements, accueil, bureaux) ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Un document générique ou acheté en ligne est souvent non conforme.

3 Le DUERP et ses versions précédentes sont-ils conservés ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Depuis la loi du 2 août 2021 (article L4121-3-1), chaque version doit être conservée 40 ans pour tracer l'exposition de votre équipe dans le temps.

4 Votre équipe a-t-elle été consultée pour identifier les dangers ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Le retour terrain est la base d'une démarche prévention réussie.

5 Avez-vous listé tous les risques (manutention, stress, climat, écrans) ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

L'oubli d'un risque (ex: canicule ou charge mentale) rend le document incomplet.

6 Vos risques sont-ils classés par ordre de priorité (gravité / fréquence) ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Une liste ne suffit pas, il faut évaluer l'importance de chaque danger.

7 Les différences d'exposition (hommes / femmes / situations spécifiques) sont-elles prises en compte ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS ☐ NON CONCERNÉ(E)

C'est une obligation légale souvent ignorée par les petites structures.

- 8

Les incidents ou accidents passés ont-ils été analysés dans le dossier ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS ☐ NON CONCERNÉ(E)

Le DUERP doit permettre d'éviter que les mêmes situations se reproduisent.
- 9

Existe-t-il un "Plan d'Action" concret pour réduire vos risques ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Sans plan d'action, votre DUERP est juridiquement insuffisant.
- 10

Chaque action est-elle liée à un responsable et à un délai précis ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Sans date d'échéance, le plan d'action n'a aucune valeur juridique.
- 11

Votre méthode d'évaluation est-elle clairement expliquée au début ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Vous devez pouvoir justifier votre démarche.
- 12

Votre document a-t-il été mis à jour au cours des 12 derniers mois ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

Le DUERP doit être actualisé chaque année (à partir de 11 salarié·es) ou lors de tout changement intervenu dans votre structure (nouvelle activité, nouveaux locaux, nouvel événement récurrent, incident...)

VOTRE RÉSULTAT

Comptez le nombre de réponses NON + JE NE SAIS PAS.
Ne pas compter les réponses NON CONCERNÉ(E).

0 à 2	Votre Duerp semble globalement conforme
3 à 5	 Votre association présente des risques
6 et plus	 Votre DUERP est très probablement non conforme

ET MAINTENANT ?

Vous connaissez maintenant votre niveau de conformité.
2 Options s'offrent à vous :



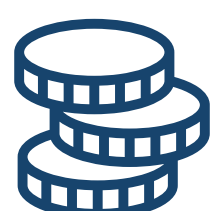
Continuer seul, avec un risque d'erreurs
et de non-conformité

Confier votre DUERP à un accompagnement
expert, rapidement et en toute sérénité.

RISQUES EN CAS DE DUERP NON CONFORME



Responsabilité engagée
(responsable de la
structure)



Amendes jusqu'à 4000€/salarié·e
(8000€ en récidive)
loi du 25 juin 2026



Désorganisation interne
(absences, surcharge)



Perte de confiance
(équipe, bénévoles...)



Impact sur l'image et
la fréquentation

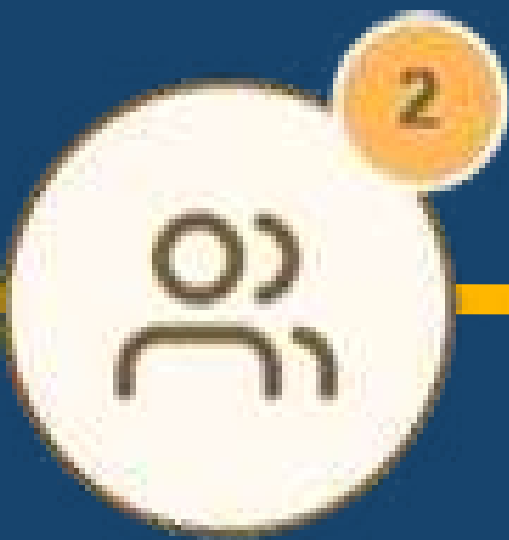


Difficultés d'accès
aux subventions

VOTRE PARCOURS AVEC DUERP EXPERT



Collecte
des
informations



Recueil du vécu
terrain (votre
équipe)



Analyse
croisée



Rédaction du
DUERP et
du Plan d'Action



Restitution
en direct

ACCÉDER AUX OFFRES

Accédez directement à nos offres

RÉSERVER UN ÉCHANGE

Accédez directement à notre calendrier